

# AJC in the news/L'AJJ fait les manchettes

**LeDroit**

## Une hausse de 0,5 % offerte aux fonctionnaires

Paul Gaboury, Le Droit, le 13 septembre 2014

C'est une hausse salariale de 0,5% par année pour chacune des quatre prochaines années qui a été déposée par le gouvernement fédéral aux différentes tables de négociations, incluant celles de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC).

Si les changements proposés par le gouvernement Harper pour modifier le régime de congés de maladie ont suscité de vives réactions jusqu'à maintenant chez les syndicats depuis mercredi, les offres monétaires déposées par le Conseil du Trésor risquent de soulever tout autant la grogne à travers la fonction publique fédérale.

Larry Rousseau, le vice-président exécutif régional de l'AFPC, a indiqué que son syndicat n'allait pas répliquer à cette proposition salariale pour l'instant. Il estime néanmoins que la hausse qui est proposée représenterait une «baisse de salaire» pour ses membres compte tenu de l'inflation.

L'AFPC a tenu des séances de négociations toute la semaine pour divers groupes totalisant plus de 102 000 syndiqués. D'autres rencontres sont prévues au cours de l'automne avec le Conseil du Trésor.

Dans son dernier budget, le gouvernement Harper avait annoncé le maintien du gel pendant deux autres années (2014-2015) des budgets des ministères. Or, il avait aussi précisé que les hausses salariales consenties aux employés devaient venir des budgets des ministères.

Le gouvernement a l'habitude d'offrir une proposition de hausse salariale similaire à toutes ses tables de négociations. Ce fut le cas lors de la dernière ronde et on peut imaginer qu'il en sera de même cette fois-ci.

L'AFPC n'est pas le seul syndicat à avoir reçu une telle offre. Les 11 500 économistes fédéraux représentés par l'Association canadienne des employés professionnels, ont reçu la même proposition. Le syndicat souhaite obtenir des hausses annuelles salariales de 3,25% pour chacune des années de la convention collective de trois ans (2014, 2015, 2016). Les négociations pour ce groupe doivent reprendre la semaine prochaine à Ottawa.

Dans les dernières ententes négociées, le gouvernement fédéral avait déposé la même offre à tous les employés fédéraux qui ont eu droit à des hausses identiques de 1,75%, 1,5% et 2% pour des ententes de trois ans. Ils avaient également tous perdu leur droit à une indemnité de départ, autant les syndiqués que les non-syndiqués.

### → **Congés de maladie: l'AJJ s'oppose aux changements**

Les changements que le gouvernement veut apporter au régime de congés de maladie de ses employés continuent à susciter de vives réactions chez les syndicats du secteur public fédéral depuis qu'ils ont été révélés cette semaine aux tables de négociations.

Le gouvernement a proposé un nouveau régime qui accorde 37,5 heures par année de congés de maladie (cinq jours au lieu de 15) et l'abolition des banques de congés de maladie accumulés. Les employés auraient droit au régime d'assurance invalidité à court terme après un délai d'attente de sept jours.

L'Association des juristes de justice, qui compte un effectif de 2 500 membres, la proposition du gouvernement sur les congés de maladie «n'est pas acceptable à tous les points de vue, avec moins de congés, aucun transfert de jours accumulés vers la prochaine année et des lacunes dans la protection salariale», a-t-on précisé. «Nous examinons cette offre attentivement, mais il est clair dès le départ que c'est une première proposition qui n'est pas acceptable.»

Du côté de l'Association canadienne des employés professionnels (ACEP), un syndicat de 11 500 économistes et autres professionnels, la proposition sur les congés de maladie n'a pas encore été reçue, mais on s'attend à ce que le Conseil du Trésor la dépose lors des rencontres prévues la semaine prochaine. Au cours du printemps, l'ACEP avait été très active dans ce dossier et avait préparé une campagne sur les «mythes» concernant le régime actuel de congés de maladie des employés fédéraux.